# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2024-69

**Séance du 10 juin 2024**

*A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 juin 2024, s'est réuni dans les locaux de la mairie déléguée de Saint-Martin-Bellevue, sise 1 rue des Ecoles – Saint-Martin-Bellevue – 74370 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2023-138 du 18 décembre 2023 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.*

**Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 24 - Pouvoirs : 2 - Votants : 26**

**OBJET : OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION "LIVR'EVASION"**

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BERTHOLIO C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – DUPONT C. – ESCALON-DESTRUEL J-S. – FUMEX A. – HERAUD T. – JACOB C. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : FILLION L. (pouvoir à T. HERAUD) – NICOLAS A. (pouvoir à N. REYDET)

Absents : ALLEGRET-PILOT A. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – RÉVEILLON É. – RIGOBERT S. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : ALAIS I.

**Entendu l'exposé suivant :**

La commune de Fillière, soucieuse du développement de la lecture publique, soutient l'association « Livr'évasion ».

Le 25 mai 2024, l'association a organisé une manifestation à la salle Tom Morel pour faire découvrir la lecture. Plusieurs spectacles, lectures, ateliers créatifs ont été organisés et ont réunis plus de 200 personnes.

Pour financer cette opération, l'association sollicite la commune pour une aide exceptionnelle de 350€.

**Aussi,**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Considérant la demande formulée par l'association « Livr'évasion ».*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'attribution de la subvention exceptionnelle de 350 € à l'association Livr'évasion.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le maire de Fillière à prendre les engagements juridiques et financiers relatifs à l'application de cette délibération.

Le secrétaire de séance
**Isabelle ALAIS**

Le Maire
**Christian ANSELME**

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : - 9 JUIL. 2024
Publication le : 10 JUIL. 2024